



COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • feder@cgt-fapt.fr

Montreuil le 19 novembre 2020

Orange

CONTENTIEUX FISCAL : CET ARGENT DOIT ÊTRE RÉINJECTÉ DANS L'ÉCONOMIE

Le 13 novembre 2020, le Conseil d'Etat a rendu un avis favorable à Orange concernant le contentieux fiscal qui l'opposait à l'Etat dans le dossier « Cogecom ». Orange percevra donc une manne de 2,2 milliards d'euros au titre de l'exercice 2020. Cette situation est particulièrement cocasse puisqu'elle opposait Orange à son principal actionnaire, l'état.

La CGT estime qu'Orange a la responsabilité morale de réinjecter cet argent dans l'économie.

Dans son communiqué Orange affirme que l'entreprise : « (...) proposera une attribution juste et équilibrée de ces fonds au bénéfice du développement de l'entreprise, de ses salariés et actionnaires, via notamment une Offre Réservée au Personnel et un engagement sociétal renforcé (...) »

En traduction, Orange proposera une nouvelle rémunération à ses actionnaires par le biais d'un dividende exceptionnel ou un programme de rachat d'actions, une offre d'achat d'actions au personnel et financera d'éventuels projets d'acquisition. Le tout sera soupoudré d'une dose de « social washing » autour de l'inclusion pour se donner bonne conscience.

La 1^{ère} mesure pour lutter contre l'exclusion, quelle qu'elle soit, est de permettre l'emploi qualifié sur nos territoires. Orange a supprimé 30 000 emplois ces 10 dernières années en France et compte en supprimer encore plus de 10 000 les 3 prochaines années. En parallèle, la pression économique mise sur nos sous-traitants dans le domaine technique comme dans la relation clients a fait exploser la précarité dans notre secteur d'activité avec pour conséquence la paupérisation de nombreux métiers.

Une partie de cet argent pourrait donc permettre de stopper l'hémorragie des effectifs à Orange et de revaloriser la force du travail de l'ensemble du secteur. Maintenir les 10 000 emplois qu'Orange a prévu de détruire « coûterait » 360 millions d'euros par an.

Plutôt qu'une ORP (Offre Réservée au Personnel pour l'achat d'actions) à laquelle ne souscrivent généralement que 30 à 40% du personnel – souvent les plus aisés – la CGT demande l'ouverture d'une négociation sur la revalorisation des salaires 2020, avec l'attribution d'un 13^{ème} mois (soit 300 millions d'euros / an) et le versement d'une prime COVID-19 exceptionnelle en 2020.

Enfin, œuvrer pour l'inclusion c'est lutter contre la fracture numérique territoriale à laquelle Orange a fortement contribué en se désengageant des territoires ruraux. En effet les plans d'économies très orientés sur le domaine Réseaux ont eu pour impact de fortement dégrader la qualité des réseaux sur les zones rurales. La CGT demande des moyens et des recrutements de techniciens Orange sur l'ensemble de ces plaques géographiques.

Alors qu'une crise économique se profile avec 1 million de demandeurs d'emploi supplémentaires, que les confinements ont démontré que l'accessibilité au réseau est un besoin essentiel, la CGT exige que ces 2.2 milliards d'euros reçus de l'Etat soient réellement investis dans l'emploi pour lutter contre la précarité sociale et l'exclusion numérique. La CGT rappelle que les actionnaires ont déjà vu leurs dividendes augmenter de 250 millions d'euros le mois dernier. De même, ces 10 dernières années, Orange a versé 23 milliards d'euros de dividendes, soit la totalité de ses bénéfices alors que dans le même temps le cours de l'action a été divisé par deux.

La CGT revendique que ces 2,2 milliards d'euros reçus de l'Etat soient réinjectés dans l'économie réelle, c'est-à-dire dans l'emploi, dans les salaires et dans l'amélioration de la qualité de nos réseaux sur l'ensemble du territoire.

La CGT va interpeller le PDG d'Orange afin de porter ses propositions.